



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

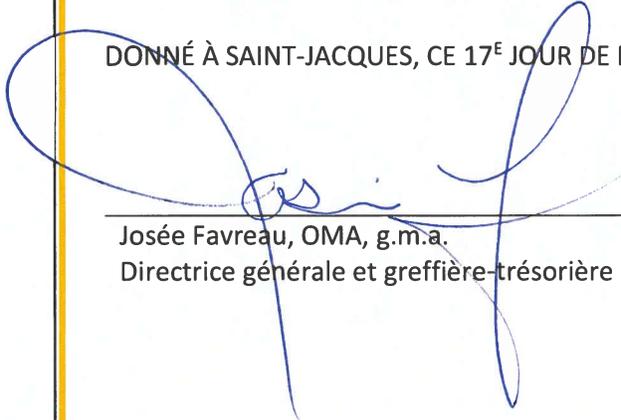
AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-2023
CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 003-2023 concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.
2. QUE le projet de règlement numéro 003-2023, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 29 mai à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. QUE le projet de règlement numéro 003-2023 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 17^E JOUR DE MAI 2023.



Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière